

Actions DREAL 2017



La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) met en œuvre, auprès de la préfète de région, les politiques du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires, en Pays de la Loire. En 2017, les actions de la DREAL ont notamment contribué à mettre en œuvre des nouvelles orientations de l'État. Les équipes se mobilisent, avec professionnalisme et efficacité, pour préserver les ressources naturelles, protéger la population face aux risques technologiques ou naturels, mettre en œuvre la transition énergétique, faciliter l'accès au logement et développer les mobilités. Informer, accompagner, réglementer, produire, protéger, contrôler, des actions très locales aux grands projets d'avenir, la DREAL contribue avec ses partenaires à dessiner la région de demain. Vous en trouverez un panorama dans ce bilan des actions phares menées en 2017.

Annick Bonneville,
directrice

Mettre en œuvre la transition énergétique en Pays de la Loire

Accompagner les plans climat air énergie territoriaux (PCAET)

Le plan climat air énergie territorial permet aux collectivités d'agir localement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

L'objectif est d'adapter le territoire au changement climatique en le rendant moins vulnérable.

En 2017, la DREAL a sélectionné et produit des indicateurs statistiques avec à la clef un atlas cartographique et un jeu de portraits de territoires pour les 72 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région.

La DREAL, pour le compte de la préfète de région, porte à la connaissance des collectivités concernées les éléments leur permettant de réaliser leur PCAET. Elle suit leur élaboration et émet un avis sur les PCAET réalisés.

A terme, la quasi-totalité de la population des Pays de la Loire devrait habiter un territoire bénéficiant d'un PCAET.

Mettre en œuvre la transition énergétique en Pays de la Loire



Améliorer la qualité de l'air, sensibiliser les populations, réduire les émissions de polluants

En cas de pic de pollution de l'air, plusieurs mesures peuvent être adoptées par les préfets de département. Selon le niveau de pollution, ces mesures prennent la forme de recommandations, rappelant au public les bonnes pratiques, ou de mesures contraignantes comme l'abaissement de la vitesse de circulation, ou la circulation différenciée en cas d'épisode important ou long.

La vignette Crit'Air apposée sur le pare-brise permet d'identifier les véhicules qui seront autorisés à circuler en fonction de leur niveau de pollution.

En 2017, pour les particules fines, les Pays de la Loire ont connu :



Développer l'électricité renouvelable

Le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier est le deuxième projet de la région après celui au large de Saint-Nazaire.

L'instruction administrative est lancée avec les étapes suivantes :

- ▶ consultations administratives à compter du 31 octobre 2017 ;
- ▶ enquête publique en avril-mai 2018 ;
- ▶ autorisations délivrées au 2ème semestre 2018.

Ce parc de 62 éoliennes, dont la mise en service progressive est prévue à partir de 2022-2023, correspond à environ 40 % de la consommation électrique actuelle du département de la Vendée et 8% de la consommation régionale.

La DREAL instruit les autorisations relatives aux équipements électriques en mer et à terre :

- ▶ au sein du parc : 76,5 km de câbles inter-éoliennes ;
- ▶ 2 liaisons sous-marines de 27 km pour relier le parc à la côte, 2 liaisons souterraines de 29 km, un poste électrique de compensation intermédiaire à proximité du poste existant de Soullans pour le raccordement au réseau de transport d'électricité.

La DREAL pilote le groupe de travail "Environnement" dans le cadre de l'instance de concertation et de suivi : il constitue un lieu de dialogue privilégié sur ce projet avec toutes les parties prenantes.



Protéger et valoriser la richesse de notre environnement

La labellisation grand site de France du marais mouillé poitevin

En octobre 2017, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) réunie à l'Assemblée nationale a émis un avis favorable à l'unanimité au renouvellement du label grand site de France du marais poitevin. La DREAL siègeait aux côtés des représentants du parc naturel régional (PNR). Par leur présence en continu sur le terrain, le suivi technique et parfois financier des projets, les services de l'État ont contribué à l'obtention de ce label réservé aux paysages les plus remarquables du territoire national.



Le classement du passage du Gois (Vendée)

Par décret en Conseil d'État du 2 novembre 2017, l'ensemble paysager formé par le passage du Gois, l'île de la Crosnière et le polder de Sébastopol a été classé au titre des sites sur les critères historique et pittoresque. Le classement reconnaît aujourd'hui officiellement le caractère remarquable et exceptionnel de cette entité et instaure un régime de protection afin d'assurer durablement sa conservation et sa mise en valeur. Ce classement représente l'aboutissement d'un long travail engagé depuis plusieurs années par la DREAL, en association avec les autres services de l'État et les partenaires locaux.



Poursuivre le plan national d'action pour sauver le rôle des genêts

Oiseau migrateur, le rôle des genêts passe l'hiver en Afrique et se reproduit dans les prairies d'Europe et d'Asie avant qu'elles ne soient fauchées. Ses populations connaissent un déclin prononcé depuis le milieu du XXème siècle du fait de l'intensification de l'agriculture. Les Basses Vallées Angevines accueillant la plus grande population française, la DREAL et la ligue pour la protection des oiseaux Anjou coordonnent depuis 2013 la mise en œuvre d'un plan national d'actions visant à mieux connaître cette espèce et la préserver. Seuls 60 à 73 mâles chanteurs ont été recensés en 2017 contre plus de 500 en 1998. L'espoir de sauver le rôle en France réside désormais dans le partenariat avec la recherche scientifique et le développement de solutions innovantes pour cibler des mesures de conservation efficaces.

Informier et communiquer sur la qualité de l'eau

La DREAL s'est mobilisée en 2017 pour sensibiliser sur la situation dégradée des rivières de notre région, et la nécessité d'agir. Elle a préparé et participé aux actions suivantes : conférence de presse du 13 février 2017 sur l'état des eaux, co-animée par le préfet de région et le directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, journée régionale d'échange, pilotée par le GRAINE, réseau régional dédié à l'éducation à l'environnement. En fin d'année, suite au constat d'une importante mortalité de poissons en rivière, la DREAL a été sollicitée pour s'exprimer sur le plateau de France 3.



11%

des masses d'eaux superficielles en bon état écologique en Pays de la Loire

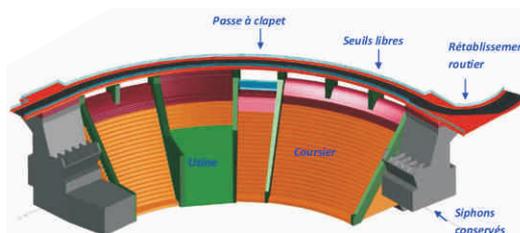
Assurer la sécurité des populations

Contrôler les travaux de sécurisation du barrage de Mervent situé en Vendée

Le barrage de Mervent a trois fonctions : la production d'eau potable, la régulation des crues et le soutien d'étiage. Barrage voûte d'une hauteur de 26 mètres, il retient plus de 8 millions de m³ d'eau, plus haut barrage de la région Pays de la Loire. En cas de rupture du barrage, près de 8 000 personnes seraient impactées.

Le préfet a prescrit des travaux de sécurisation pour remédier à l'insuffisance de la capacité d'évacuation des crues du barrage. Les travaux, démarrés en septembre 2015, doivent s'achever mi-2018.

Les inspecteurs de la DREAL réalisent des visites de chantier tous les deux mois et veillent au respect des prescriptions d'autorisation des travaux et de gestion du barrage, toujours en service pendant le chantier.



Agir pour un environnement favorable à notre santé

Le 3^{ème} plan régional santé environnement des Pays de la Loire 2016-2021 (PRSE3) a été adopté le 1er mars 2017. Il répond aux préoccupations sociétales croissantes sur l'influence de l'environnement sur notre santé. Il fédère des partenaires institutionnels et la société civile autour d'un plan d'actions qui comporte cinq thèmes :



- ▶ l'alimentation et l'eau destinée à la consommation humaine ;
- ▶ les bâtiments, habitat et santé ;
- ▶ le cadre de vie, urbanisme et santé ;
- ▶ l'environnement de travail et santé ;
- ▶ la mise en réseau d'acteurs, culture commune santé environnement.

En 2017, la DREAL a financé une vingtaine de projets parmi lesquels figurent la sensibilisation à l'impact du gaz radon sur la qualité de l'air intérieur et les réseaux de surveillance des pesticides dans l'eau.

101

centres de contrôle techniques poids lourds et véhicules légers visités

270

supervisions de contrôleurs techniques poids lourds et véhicules légers

689

opérations de contrôles sur route, représentant 4726 véhicules contrôlés

Assurer la sécurité des populations

En 2016, plus de 2000 accidents de la route sont intervenus sur les routes de la région Pays de la Loire : ils ont occasionné 225 morts et 1349 blessés graves. Face à ce constat, la DREAL a organisé en mars 2017 un colloque afin de mobiliser les 130 intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) en présence de la préfète de région et du délégué interministériel à la sécurité routière.



Permettre à tous de se loger

Accompagner la transition énergétique

E+
C-

ÉNERGIE
POSITIVE &
RÉDUCTION
CARBONE

L'ADEME et la DREAL mettent en œuvre en Pays de la Loire l'expérimentation "Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone" (E+C-) qui prépare à la réglementation thermique et environnementale de demain. Un appel à projets à destination des maîtres d'ouvrage a permis de sélectionner en 2017, 30 projets de construction neuve pour participer à l'expérimentation (logements, bureaux, EPHAD).

30

projets sélectionnés
pour l'expérimentation E+C-

Sensibiliser les collectivités locales à la qualité de l'air intérieur

La surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements publics d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans et des écoles primaires est obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Pour informer et accompagner les collectivités locales et les exploitants de ces établissements, la DREAL, et les DDT(M) ont organisé en octobre 2017, 3 réunions d'information en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) à Laval, au Mans et à Nantes. En outre, la DREAL et les DDT(M) mettent à disposition des matériels de mesure de la qualité de l'air dans les écoles. C'est une action du plan régional santé environnement (PRSE3).



DREAL Pays de la Loire : enregistreur de données sur la qualité de l'air intérieur (Co²)

Se loger

La programmation 2017 des aides à la pierre au parc public a mobilisé 12,5 millions d'euros pour financer près de 4 500 logements sociaux et très sociaux, auxquels s'ajoutent près de 1 900 logements sociaux intermédiaires. Ces chiffres illustrent la dynamique régionale et l'implication des acteurs pour produire une offre nouvelle de logements sociaux.

12,5

millions d'euros

4500

logements sociaux
et très sociaux

1900

logements sociaux intermédiaires



Rénovation du parc privé (Anah)

La programmation 2017 des aides pour l'amélioration du parc privé de l'Anah a mobilisé 34 millions d'euros pour financer près de 5 400 logements, dont 3 500 dans le cadre du programme Habiter mieux. 2017 est la deuxième meilleure année en volume de logements financés depuis que ce programme existe.



Accompagner l'aménagement et développer l'intégration des territoires

Engager les travaux du périphérique nord de Nantes

Les travaux du périphérique nord de Nantes entre les portes d'Orvault et de Rennes ont commencé au printemps 2017 sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL. Particulièrement attendu, l'aménagement de cette section la plus chargée du périphérique avec plus de 100 000 véhicules par jour consiste en la création d'une voie supplémentaire d'entrecroisement dans chaque sens. Cette troisième voie permettra de faciliter les échanges entre les deux portes et de fluidifier la circulation sur le périphérique.

Participer aux travaux de la gare de Nantes

Le projet d'aménagement de la gare de Nantes modifiera l'intégralité des mobilités pour en faire un pôle d'échanges multimodal. Après un début de travaux à l'été 2017, les usagers découvriront une gare modernisée début 2020, ainsi qu'un espace public extérieur remanié la reliant au jardin des plantes et aux transports urbains. Ce projet multi-partenarial, qui avoisine 130 M€, est financé par l'État, les collectivités locales et la SNCF. La DREAL porte le cofinancement État, et veille à la coordination des divers comités transversaux entre maîtres d'ouvrage.



Organiser la concertation préalable de la déviation d'Ernée avec une garante

Le tracé de la déviation d'Ernée par la RN12 a été retenu à la suite d'une concertation publique organisée par la DREAL en octobre 2017 sous l'égide d'une garante désignée par la commission nationale de débat public. Le débat riche et constructif, dont la qualité a été soulignée par la garante, a permis d'aboutir à un tracé consensuel répondant au mieux aux attentes exprimées.



ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ : ateliers en région

Deux ateliers qui ont réuni élus, associations et citoyens ont été organisés sous l'égide des préfets de département début novembre à La Flèche et à Cholet. Ces ateliers ont réfléchi, par le biais de groupes de travail animés par la DREAL et d'autres services de l'État, à des mobilités plus propres, plus sûres, plus intermodales, plus soutenables et plus solidaires. Ces ateliers ont réuni près de 100 personnes, élus, associations et citoyens. Les conclusions alimenteront la future loi de programmation des mobilités.

Mise en service de la ligne à grande vitesse (LGV)

La LGV Bretagne Pays de la Loire a été mise en service le 2 juillet 2017, fruit d'un processus initié en 1992. Longue de presque 200 km, cette infrastructure rapproche Paris de la Bretagne, mais également de Laval qui rejoint désormais la capitale en 1h10. Elle permet aussi par la mise en service concomitante de la virgule de Sablé-sur-Sarthe, d'offrir une liaison ferroviaire directe entre Nantes, Angers et Laval, avec des gains de temps considérables. La DREAL assure le suivi technique de cette opération en articulation avec le préfet de Bretagne, préfet coordonnateur.



Promouvoir le développement durable

Simplifier les démarches des porteurs de projets

L'autorisation environnementale unique, entrée en vigueur le 1er mars 2017, est une réforme de simplification administrative. Elle permet de réunir en une seule procédure raccourcie des réglementations différentes (loi sur l'eau, installations classées, dérogation espèces protégées...). Les premières instructions dans ce nouveau format concernent, pour la DREAL, des projets très variés : éoliens (Ferme Eolienne La Saule à Parigné l'Evêque (72), Centre Eolienne du Millard (85)...), extension d'industries (Isover à Chemille en Anjou (49), Le Guével à la Gravelle (53), raffinerie Total à Donges (44) ...).

Contribuer au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

La DREAL a préparé en 2017, en associant les autres services de l'État et les opérateurs, le porter à connaissance réglementaire ainsi que la note d'enjeux de l'État pour contribuer à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), porté par le conseil régional. Ces documents abordent l'ensemble des thématiques du SRADDET : équilibre et égalité des territoires, habitat, gestion économe de l'espace, transports, énergie, changement climatique, qualité de l'air, biodiversité, déchets. La DREAL souhaite notamment contribuer à une meilleure prise en compte de la consommation d'espaces sur les territoires régionaux. Sur ce sujet, la DREAL a réalisé un état des lieux en Pays de la Loire.

Agir en faveur de l'économie circulaire :

La DREAL a rassemblé les initiatives existantes pour témoigner de la dynamique des acteurs du territoire dans un recueil intitulé "Économie circulaire, 40 actions en Pays de la Loire".



Accompagner la réforme de l'évaluation environnementale

La DREAL contribue à la prise en compte de l'environnement dans les projets, plans et programmes réalisés en Pays de la Loire. En particulier, elle assure l'instruction et rédige les propositions d'avis et de décisions, pour le compte des autorités environnementales locales, la préfète de région ou la mission régionale de l'autorité environnementale, selon les cas. La DREAL a instruit en 2017 près de 300 demandes d'examen préalable [éventuelle soumission à étude d'impact].

300

demandes instruites
(3 fois plus qu'en 2016)

Promouvoir le développement durable

La DREAL promeut l'utilisation des matériaux biosourcés (paille, bois, chanvre) dans la construction. Un atelier écoquartier a ainsi été organisé le 5 octobre 2017 sur l'économie circulaire et l'utilisation de ces matériaux en circuit court dans l'aménagement durable. La DREAL a installé et anime un réseau d'ambassadeurs de matériaux biosourcés pour favoriser l'émergence de projets.

Moderniser l'action de l'État Montrer l'exemple et partager des valeurs

Améliorer le bilan carbone de la DREAL

Développé par l'ADEME, le Bilan carbone[®] est un outil qui permet de comptabiliser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre, selon une méthode dont les règles sont publiques et officiellement reconnues. Cette méthode permet une comparaison pertinente de l'évolution de l'empreinte carbone des comportements professionnels. Tous les 3 ans, la DREAL réalise le sien.

En 2017, la DREAL a réalisé son bilan carbone 2016. Le résultat est très encourageant et suit une

courbe vertueuse avec une baisse sensible des émissions de CO₂.

La mise en place du plan de déplacements de la DREAL a permis une réduction de 34% sur ce poste.

Le recyclage de tous les déchets de la DREAL a également permis l'économie de 25Teq Co₂.



Contribuer à la transition numérique

À l'ère de la donnée ouverte (open data) et de la transition numérique, la DREAL participe à la dynamique de gestion et de valorisation de la connaissance grâce au lancement d'un centre de service de la donnée. Ce projet nommé "DREAL Data Lab" permettra de :

- mieux gérer les données pour le pilotage des politiques portées par la DREAL ;
- faciliter leur diffusion, leur valorisation et leur accès aux acteurs des Pays de la Loire ;
- adapter nos productions aux usages de lecture d'aujourd'hui.

La mise en place de cette démarche va permettre des avancées dans trois domaines :

- l'observation de l'état des eaux de surfaces en Pays de la Loire ;
- les loyers du parc de logement privé ;
- le suivi de la conjoncture logement - construction.

Agir pour la parité et l'égalité

Dans le cadre de son plan d'actions, la DREAL a organisé en avril 2017, une conférence-débat animée par Jean-Claude Kaufmann, sociologue et directeur de recherche au CNRS intitulée "Le temps domestique".

Celui-ci démontre très concrètement que le point de blocage principal de l'égalité entre les hommes et les femmes se situe à l'intérieur du fonctionnement conjugal. Cette conférence vise à prévenir les discriminations et les stéréotypes en matière d'égalité professionnelle et de parité.



Les valeurs de la DREAL

- porteuse de l'intérêt général et du service public
- garante du développement durable
- compétente et experte
- intègre dans l'exercice de ses missions
- soucieuse de la lisibilité de son action
- efficiente dans son action

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44 263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.12
fax : 02.72.74.73.19

Directrice
de publication :
Annick BONNEVILLE

